FO DGFiP
SECTION DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES
L'INFO 64
Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFiP

Comité Technique Local du 15 Septembre 2017

En préambule les élus FO-DGFIP64 ont lu la déclaration liminaire ci-jointe :

Monsieur le Président,

La suppression dogmatique de 120 000 fonctionnaires, la réintroduction du jour de carence, le non financement de PPCR jusqu'en 2020, la hausse de la CSG et le gel du point d'indice sont autant d'annonces gouvernementales ***qui démontrent que le progrès social n'est pas pour demain et surtout pas pour les fonctionnaires !***

FO-DGFIP *condamne vivement ces mesures gouvernementales dans toutes les instances. . Ce CTL nous réunis aujourd'hui afin d'évoquer la première vague de restructurations du réseau de la DDFIP 64 crû 2018 !*

Les élus FO condamnent le principe des restructurations car elles éloignent un peu plus l'usager des services publics, et mettent à mal le principe d'égalité de traitement du citoyen sur l'ensemble du territoire en abandonnant le réseau rural.

La DGFIP ne cesse de scier la branche sur laquelle elle est assise.

Nous partageons le constat que nos collègues n'en peuvent plus, car il faut faire toujours plus avec moins d'effectifs et de moyens budgétaires .Certains agents et Chefs de postes, en particulier dans les petites structures sont en grande souffrance. C'est l'administration elle-même, qui, en poursuivant sa politique dévastatrice des emplois, a généré cette souffrance.

Dans la filière fiscale, vous regroupez les agents afin de masquer la pénurie d'effectifs.

Les documents que vous nous fournissez à l'appui des restructurations et fusions annoncées pour le 01/01/2018 ne démontrent nullement une amélioration des conditions de travail à long terme pour l'ensemble des agents.

Nous voterons donc contre vos propositions car notre revendication reste le maintien des missions et des effectifs correspondants.

Notre préoccupation première sera le sort de tous les agents qu'ils soient de catégorie A, B ou C.

Ils sont inquiets de leur devenir mais également de leurs conditions de travail.

Les fusions ne conduiront pas, pour les nouvelles structures, à l'addition arithmétique des emplois et des moyens, suppression des effectifs oblige. Dès lors, les représentants ***FO-DGFIP64*** *s'interrogent sur le devenir de ces nouvelles structures.* ***A peine créées et déjà non viables ? Ces restructurations en appelleront d'autres.***

En conséquence les élus ***FO-DGFIP64*** *vous demanderont structure par structure absorbante de nous livrer le nouveau TAGERFIP ainsi que le reclassement envisagé de l'ensemble des agents (A, B et C).*

Par ailleurs, la date retenue (01-01-2018) risque de mettre à mal les opérations d'installation, de basculement, de fin d'année si les postes ou services ne disposent pas d'un laps de temps suffisant, sachant également que le service BIL ne pourra pas courir tous les lièvres à la fois.

Quid de la Trésorerie « absorbante » qui en recevra 2 autres ?

En évoquant l'abandon du réseau rural nous nous étonnons de la manière dont les expérimentations de caisse sans numéraire sont menées, sans concertation avec les Comptables concernés, les agents, et en dépit de leur refus.

Nous vous demandons M le Président de respecter le choix des Comptables non désireux de faire partie de cette expérimentation.

En réponse aux liminaires des OS,le Président nous a précisé que si l'exercice emploi 2018 devrait être similaire en perte d'emplois à ce qu'a connu le département en 2017, l'exercice 2019 serait beaucoup plus sévère car les missions devraient être « revues ». Selon lui, la politique du « rabot » pratiquée jusqu'à présent ne sert plus à rien. « L'os est atteint », il n'y a plus rien à raboter. Il note au demeurant que les autres départements qui ont multiplié les restructurations ne s'en portent pas mieux.
Selon les dires du Président, M Darmanin (Ministre de l'Action et des Comptes Publics) ne voit pas l'utilité de maintenir des « gros postes » en Gestion Publique dans la mesure où les collectivités disposent d'équipes compétentes en matière juridique et comptable.
Le Président regrette que le réseau rural soit abandonné. Selon le Président, visiblement très pessimiste, c'est la mort du « petit cheval » (entendez « filière Gestion Publique ») !

Sur l'expérimentation de caisse sans numéraire et sa mise en place, malgré les dénégations de la Direction sur l'absence d'expérimentation d'une part et de concertation d'autre part **FO-DGFIP64** a tenu à rappeler au Président les points suivants :
- le Département s'est quand même porté volontaire pour cette expérimentation (il n'y était nullement obligé) ;
- la Direction a cependant bien proposé 3 postes à la Direction Générale et attend son feu vert ;
- que nous ne devions pas avoir la même définition de la concertation. Elle consiste, selon la Direction, à donner au comptable la volumétrie des espèces manipulées et à leur préciser qu'ils peuvent développer d'autres moyens de paiement (nous savions que des comptables étaient opposés à ces caisses sans numéraire), à leur fournir un kit pour répondre au questionnement des usagers et des élus;
- comme par hasard, **sur intervention des élus FO le Président , lors du CHS-CT du 12juin 2017** , **s'était engagé à financer les travaux de télésurveillance dans 3 postes comptables (nous ne les citerons pas pour des raisons de sécurité).Quel n'a pas été notre étonnement de voir que la Direction propose dans l'expérimentation de caisse sans espèces, 2 des 3 postes en question.**

Le Président a tenu, en réponse, à préciser que cette deuxième vague d'expérimentation ne verrait peut être pas le jour. Il mesure la difficulté d'expliquer notamment aux usagers le refus d'encaisser des espèces.Qu'il ne s'agissait pas d'un contournement aux engagements pris en CHS-CT…... Auquel cas les travaux de télésurveillance seraient bien effectués dans les deux postes restants.

Concernant la Filière fiscale ce n'est guère mieux, les pertes de missions seront liées aux déclarations par internet, à l'exonération de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables ainsi qu'au prélèvement à la source dixit le Président.

Au menu de ce CTL figuraient :

- La réorganisation des missions domaniales (pour avis et vote en seconde convocation) ;
- Les restructurations du réseau de la DDFIP 64 au 01/01/2018 (pour avis et vote) ;
- La charte EDR pour information ;
- Les questions diverses.

► Concernant la réorganisation des missions domaniales, nous avions voté contre lors du CTL du 04-07-2017 aux motifs que vos représentants FO ne pouvaient que déplorer la dégradation du service rendu aux collectivités. Nous n'avons pas changé d'avis.

►Les restructurations au sein de la DDFIP 64.

Selon le Président, la décision de la Direction Générale devrait intervenir début novembre (**bien trop tard cf notre liminaire)**.Si les élus locaux trouvent un accord, le feu vert sera donné par la DG. En cas de désaccord, le Ministre tranchera.

● **Arzarcq/Garlin/Thèze**

Concernant les élus, ils sont d'accord sur le principe du regroupement. Selon les dires du Président le Maire d'Arzacq plaide pour Arzacq, Thèze est « neutre » et Garlin « se plaint ».

La solution du regroupement à Arzacq est privilégiée par le Président. En second lieu, si il y a un obstacle , le regroupement de Garlin et Thèze est envisagé.

Le TAGERFIP communiqué par la Direction se traduit par une addition des emplois implantés de B et C.

Concernant les cadres A , la Trésorière de Garlin est « rapatriée » dans tous les cas de figure à la Direction, le Chef de Poste de Thèze, au cas de regroupement des 3 structures à Arzacq devient adjoint. L'administration s'est engagée à contacter ce dernier et à lui faire des propositions alternatives en cas de refus.

Notons au passage que le futur poste risque de changer de catégorie.

● **Salies/Sauveterre/Navarrenx (voici ce qui nous a été communiqué par la Direction) :**

La localisation géographique de la nouvelle structure pressentie est Sauveterre (Salies ne souhaitant pas accueillir la nouvelle structure). La Direction y met un bémol, en souhaitant que les agents soient installés dans des conditions de confort optimales (**ce qui pour l'ensemble des OS va de soi!**).

Pour le TAGERFIP : addition des emplois implantés de B et C.

Rapatriement à la Direction de la Trésorière de Navarrenx.

● **Saint Jean Pied de Port/ Saint Etienne de Baïgorry**

Selon le Président, c'est le projet le moins abouti, le Préfet est très « réservé ».

● **Ustarritz/Hasparren**

Le maire d'Ustarritz a fait part de son désaccord. Il aurait même évoqué une « maison de services publics »(Les élus **FO-DGFIP64** ont mis en garde la Direction sur les **MSAP** instituées par la Loi Notré). La Direction n'est pas en mesure de nous communiquer le TAGERFIP.

Le Président est dans l'attente de l'avis des élus nationaux et de celui du Préfet.

● **SIE /ANGLET/BAYONNE**

La Direction rappelle que la philosophie de la DG est un SIE par département(ce en quoi **FO-DGFIP64** est opposé !).

Concernant le TAGERFIP cela se traduit par l'addition arithmétique des emplois implantés concernant les B et C.

La Direction va demander la création supplémentaire d'un A+ en sus de l'encadrement déjà existant, l'objectif étant de permettre à tous les cadres d'avoir des perspectives d'IDIV dans le département.

Vos représentants **FO-DGFIP64** sont intervenus pour signaler que les collègues de la filière fiscale ne sont pas demandeurs de ces fusions.Ils font part également de leurs inquiétudes.

La Direction fait « une descente » le 19 septembre car elle estime que l'information n'a pas été faite en local, notamment sur le calendrier des opérations (expérience des sites de Pau).

La Direction nous a signifié l'obtention d'une enveloppe de 20 000€ pour les travaux.

Elle s'est engagée par ailleurs à renseigner les agents sur leurs droits (prime, mutation)et obligations lors d'une telle fusion, une fiche récapitulative devant être éditée par le service RH.

Vos élus FO à l'instar des autres projets se sont inquiétés du calendrier très « serré » voire trop « serré ».

● **SIP ANGLET/BAYONNE**

TAGERFIP et demande de création d'un A+ dans les mêmes conditions que les SIE .

Si la création d'un A+ était refusée, la Direction envisage de désimplanter le poste d'IDIV de Biarritz pour le mettre à Bayonne et réimplanter en compensation un cadre A afin de maintenir 2 adjoints à Biarritz.

Vos élus FO sont intervenus sur plusieurs problèmes de matériel ainsi que les conditions d'installation des agents (cloison en verre, mopieur pour un collègue souffrant d'un handicap, matériel divers).

● **Amendes TPM BAYONNE/ ANGLET**

Le Président nous a précisé d'emblée que les amendes auraient pu être transférées dans les Landes, suite à un projet avorté de la Délégation Régionale.

Se pose désormais, pour la Direction la question du suivi de la mission par les agents à la Trésorerie d'Anglet. Trésorerie qui devrait réceptionner ses nouveaux locaux au 01-01-2018 .

La Direction va mener une réflexion, cette fusion devrait s'opérer plutôt vers le 01-09-2018.

Vos représentants **FO-DGFIP64** ont fait remonter les desiderata des agents. Ces deniers préféreraient rester à la TPM de Bayonne. Dans le cas où ils devraient déménager, ils souhaitent déménager à 3 solidarité oblige.

La Direction s'est engagée à les contacter, mais elle souhaite faire de la TPM le poste comptable spécialisé de l'EPCI Pays Basque.

● **Transfert de l'impôt de LESCAR vers le SIP PAU NORD**

Le Président a engagé un audit car il s'interroge sur les conséquences du transfert pour les usagers ainsi que la structure absorbante.Le transfert est pour l'instant mis en attente du résultat de l'audit.Sur ses engagements de remplacer tout départ à la retraite, le service RH nous a précisé que personne ne demandait Lescar au dernier mouvement et que les « ALD » avaient été affectés en grande partie au Centre de Contact.**Au vu de la masse que représente l'impôt à Lescar, le Président s'interroge sur le nombre d'emplois à transférer au SIP Pau Nord.**

******Concernant les emplois spécifiques de B la Trésorerie de Nay et le SIP/SIE d'Oloron ont été proposés à la Direction Générale.**

►**La Charte de l'EDR va être revue par la Direction**.

La Direction souhaite apporter des modifications à la Charte afin d'éviter les contournements des règles d'affectations.Elle souhaite affecter l'agent dans le secteur du poste dont il relevait avant son affectation à l'EDR .

Enfin les agents de l'EDR en possession de micros pourront les conserver. Ils disposeront en tout état de cause d'un micro fixe dans les postes où ils interviendront. Une solution uniforme sera apportée par le CID afin qu'ils disposent de la messagerie.

* **Le vote « contre » unanime des OS en ce qui concerne les restructurations fait que le CTL est à nouveau convoqué le 21 septembre.**

N'hésitez pas à nous faire part de vos observations, suggestions nous les ferons remonter!!!

Vos représentants FO-DGFIP 64 à ce CTL :

Bernadette LAYRIS-VERGES (Accueil Pau-Orléans) Floriane DE Linage (SIE Bayonne) Sylvie SERRE (SIP Bayonne) Jean BERNET (Trésorerie Oloron – expert)